



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**Inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie**



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET DES SECTIONS INTERNATIONALES

# Modalités d'attribution du diplôme national du brevet aux candidats des sections internationales

## Les textes de référence :

- Arrêté du 31 décembre 2015 modifié relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet
- Arrêté du 30 novembre 2016 fixant les modalités d'attribution du diplôme national du brevet aux candidats des sections internationales de collège
- Note de service n° 2018-017 du 19-2-2018

# Les conditions d'obtention du DNBI

**Le diplôme national du brevet est délivré aux candidats qui ont obtenu un nombre total de points au moins égal à 400 sur 800 grâce :**

- à la validation du niveau de maîtrise des différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture;
- aux notes obtenues aux épreuves d'examen communes à l'ensemble des candidats.

**La mention option internationale au DNB** est attribuée aux candidats ayant satisfait à deux épreuves orales spécifiques, par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 25 sur 50 pour chacune d'elles :

- l'une dans la langue de la section internationale
- l'autre dans la discipline non linguistique retenue dans la section

**Le total des points passe donc à 900** et les points obtenus aux épreuves orales spécifiques sont pris en compte dans le calcul des mentions prévues à l'article D. 332-20 du Code de l'éducation.

1° La mention « assez bien », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à 540 ;

2° La mention « bien », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à 630 ;

3° La mention « très bien », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à 720.

# L'organisation des épreuves

L'organisation générale des épreuves spécifiques est placée sous l'autorité du recteur d'académie ou, à l'étranger, du chef de poste diplomatique.



Au niveau local, chaque établissement détermine :

- le calendrier de passation des épreuves spécifiques en s'efforçant de retenir la période faisant suite au conseil de classe du troisième trimestre des classes de troisième
- les épreuves sont organisées sous l'autorité du chef d'établissement qui établit la liste des membres du jury et les convocations individuelles des candidats.

# Le déroulement de l'épreuve orale portant sur la discipline non linguistique

Conduite, de manière libre, dans la langue de la section internationale

L'épreuve prend pour support les travaux, les activités, les études de documents qui ont été effectués dans le cadre de la discipline non linguistique dans l'année scolaire écoulée, à partir des contenus des programmes traités dans la langue de la section

Ces travaux, activités et études de documents sont présentés à l'(ou aux) examinateur(s) sous la forme d'une liste validée par le chef d'établissement.

Le candidat est invité à présenter un commentaire répondant à un sujet proposé par l'(ou les) examinateur(s) en relation avec les thématiques étudiées pendant l'année scolaire.

# Le déroulement de l'épreuve orale portant sur la discipline non linguistique dans la langue de la section

---

Durée de  
l'épreuve :  
30 minutes

1) 15 minutes : préparation de la prestation

---

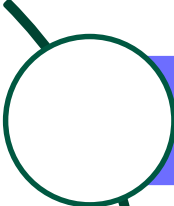
2) 10 minutes : présentation par le candidat

---

3) 5 minutes : entretien avec l'(ou les)  
examineur(s).

---

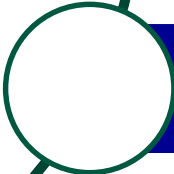
# Les critères d'évaluation



- les compétences et connaissances dont le candidat aura fait preuve dans la discipline non linguistique et notamment dans ce qui lie cette discipline à l'identité culturelle du pays partenaire de la section ;



- l'ouverture qu'il aura manifestée sur l'environnement du pays ;



- la capacité du candidat à présenter un exposé structuré et à argumenter ainsi que sa maîtrise de l'expression orale.



## Quelques points de vigilance :

---

La durée de l'épreuve : la prestation du candidat ne peut excéder 10 minutes et l'entretien 5 minutes

---

Il est possible de varier la liste des supports (travaux, documents, activités) proposés, au sein d'une même classe, afin de personnaliser le dossier proposé

---

Quelle que soit la nature des documents proposés à l'appui de l'oral de l'épreuve de DNL du DNBI, ces documents doivent être connus du candidats : ils ont été travaillés durant l'année.

---

Il est possible de construire une grille de compétences pour évaluer cet oral : dans ce cas il est important de la construire en équipe et de la partager avec les élèves.

---

L'évaluation de l'épreuve doit rester globale et bienveillante, pour valoriser les compétences développées par les candidats.

---